

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2008

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mme Dominique LAVEAU, Mr Michel AUPERIN.

Absents excusés : Mr Michel GODELU, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Stéphanie NEDEAU, Mr Jean-Pierre BONAMY Mme Flora GAUTHIER

Secrétaire de séance : Mr Alain THEBAULT

Pouvoir de Mr Michel GODELU à Mr Jacques CHOLLET
Pouvoir de Mme Géraldine CUSTODIO à Mme Dominique LAVEAU
Pouvoir de Mme Stéphanie NEDEAU à Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN
Pouvoir de Mr Jean-Pierre BONAMY à Mr Serge BUFFET

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2008.

Monsieur le Maire demande que soit porté à l'ordre du jour les dernières informations concernant le terrain DANTON – TERNET et l'éventuel agrandissement du parking du car de transport scolaire. Le conseil municipal n'émet aucune objection.

FINANCES :

- Etat des finances au 10 septembre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 10 septembre 2008 pour le budget général

- Créance irrécouvrable

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de la Trésorerie de St Martin d'Auxigny concernant l'admission en non valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 697.86 €uros. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide l'admission en non valeur de cette somme.

- Frais écolage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans des circonstances très exceptionnelles des enfants résidant à Allogny peuvent être autorisés à être scolarisés dans des établissements extérieurs. Des frais d'écolage sont alors dus aux communes d'accueil.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de verser ces deux participations :

Mairie de Bourges : 2 enfants 390.74 €uros

Mairie d'Allouis : 2 enfants 460.00 €uros

- Délibération modificative : Budget « Electrobox »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la vente d'un bâtiment à la société Electrobox une décision modificative est à effectuer :

Débit du compte 1068 au Crédit du compte 778 pour 56 335.89 €uros

Débit du compte 1391 au Crédit du compte 777 pour 37 500.00 €uros

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'effectuer cette décision modificative

- Participation Voiries Réseaux – mode de recouvrement

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide que le mode de recouvrement de la Participation Voiries Réseaux se fera en trois fois.

La 1^{ère} échéance sera perçue lors de l'accord par Monsieur le Maire ou son représentant du Permis de Construire, la 2^{ème} échéance 6 mois après et la 3^{ème} échéance 12 mois après.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Atelier municipal

Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) informe que les délais de réalisation sont tenus et la réception définitive du chantier est programmée pour le 25 septembre.

De plus Mme Catherine PASQUET est en attente de devis pour la clôture du terrain, la pose d'un portail et la pose d'un système d'alarme.

Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) informe que l'ouverture des plis concernant les appartements de l'ancien presbytère a eu lieu.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Modification règlement Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit ajouté au règlement actuel le paragraphe suivant :

En cas de choix de l'option nettoyage, le locataire devra néanmoins assurer le rangement et le balayage des locaux mis à disposition, le nettoyage et le rangement des tables et chaises aux endroits précisés lors de l'état des lieux et le vidage des poubelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'ajouter ces modifications sur le règlement actuel.

- Modification règlement MAB

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit ajouté au règlement actuel que l'affichage est à effectuer sur les supports prévus à cet effet et que transporter et utiliser les tables et chaises à l'extérieur de celle-ci est interdit.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'ajouter ces modifications sur le règlement actuel.

- Achat Informatique

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Pays de Bourges pour l'achat de matériel informatique d'une valeur de 3158.96 € HT.

Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) informe le conseil municipal que le propriétaire du terrain cadastré B n°824 demande que l'accès se fasse par un chemin carrossable (condition nécessaire à la cession gratuite du terrain à la commune). Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à condition que la réalisation puisse se faire dans les deux ans à partir de la signature.

Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) informe le conseil municipal que le nouveau propriétaire jouxtant le parking du car de transport scolaire accepte de nous vendre une bande de terrain pour agrandir le parking. Après en avoir délibéré le conseil municipal mandate Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) pour négocier l'achat

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Route de Méry es Bois

Mr Alain THEBAULT (Maire-Adjoint) informe le conseil municipal que l'entreprise BRANGER Daniel a été retenue pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le montage financier.

- Rue des Rois

Mr Alain THEBAULT (Maire-Adjoint) informe le conseil municipal que le devis de la SARL MEROT pour la réalisation de la 1^{ère} tranche est signé.

- Plan de circulation centre-bourg

Monsieur le Maire propose un nouveau plan de circulation pour la rue de l'abreuvoir à partir de l'étude de Mr Michel AUPERIN. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ce nouveau projet et attend l'avis du Conseil Général pour entreprendre les travaux.

ASSAINISSEMENT :

- Etat des finances au 10 septembre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 10 septembre 2008 pour le budget assainissement

- Boues de la station d'épuration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier. Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire pour l'enlèvement des boues de la station d'épuration.

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Emile MACQUET responsable de l'Agence VEOLIA de Vierzon est remplacée par Mr Marc POUBEAU.

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'étude de diagnostic du réseau d'assainissement commencera dès que les subventions seront attribuées.

SCOLAIRE :

- Rentrée scolaire 2008

Mme Jacqueline ROUAULT (Maire-Adjoint) fait le point sur la rentrée scolaire. Monsieur PASCAL et Mademoiselle REICHENBACH sont les instituteurs de la classe de maternelle qui accueille cette année 28 élèves.

Madame LAVIE et Madame PION sont les institutrices de la classe de Grande Section et du CP qui accueille cette année 23 élèves

Madame LOURY est l'institutrice du cours élémentaire qui accueille cette année 17 élèves

Mademoiselle AUGER est l'institutrice du cours moyens qui accueille cette année 17 élèves

PERSONNEL

Suite à la réussite à son examen et après en avoir délibéré le conseil municipal demande que Mme Christine ZENDAGUI soit promue au grade de rédacteur chef à compter du 1 janvier 2009.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- Adhésion communes forestières

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association des communes forestières qui a modifié ses statuts pour se mettre en accord avec ceux de la Fédération Nationale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal selon les nouveaux statuts de l'association des communes forestières décide d'adhérer à l'association française de certification forestière dénommée « PEFC France ».

Mme Catherine PASQUET (Maire-Adjoint) est nommée vice-présidente de cette association.

- Safer du centre

Monsieur le Maire donne lecture des projets de vente communiqués par la SAFER

- SDE : Modifications des statuts

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du président du SDE18 qui demande de surseoir provisoirement à la délibération sur la modification des statuts.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- que les administrés peuvent désormais acheter des cartes de téléphone portable auprès de l'agence postale.

- Qu'en ce qui concerne la divagation des animaux la commission chargée d'étudier le dossier propose que lors de la prochaine lettre d'information il soit rappelé aux contrevenants la réglementation. Après en avoir délibéré le conseil municipal suit l'avis de la commission.

- Qu'il est nommé comme délégué suppléant à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier « Département ».

- Que Mme SCHIBLER Bernadette et Mr GODELU Michel ont été distingués par Mr le Préfet par la médaille d'honneur régional, départemental et communale en récompense de leur dévouement au service des collectivités.

Cette médaille leur sera remise lors de la cérémonie des vœux du 24 janvier 2009.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de Mlle GAMARD Marina et de la lettre de la ville de Foecy pour une chaîne de solidarité.

La séance est levée à 20 heures.